

# REGLEMENT INTERIEUR de l'Association KUNG FU-WING CHUN-COMBAT RAPPROCHE

## ACCES AUX COURS et ENTRAINEMENTS

L'inscription / l'adhésion au cours implique :

- Le paiement de la cotisation annuelle forfaitaire et de la licence annuelle (licence UFOLEP) exigible dès le premier cours (hors cours d'essai). Toute personne n'ayant pas réglé l'adhésion et les cours se verra refuser l'accès aux cours. Il est possible d'établir plusieurs chèques qui seront encaissés aux dates mentionnées au dos de chaque chèque. Quoiqu'il arrive, ces sommes sont définitivement acquises au club (ni remboursables, ni transmissibles).
- La présentation d'un certificat médical d'aptitude au WING CHUN de moins de 3 mois
- La fiche d'inscription dûment remplie
- Pour les mineurs, une autorisation parentale de pratiquer ce sport
- L'acceptation et le respect des statuts et du règlement.

Les cours commencent, au SAN KYO DOJO, le premier Vendredi du mois de Septembre et s'achèvent le dernier Vendredi du mois de Juin (ils sont assurés toutes les semaines, y compris pendant les vacances scolaires).

## Lieux des entraînements :

- San Kyo Dojo - 427 rue François Giraud – 69400 VILLEFRANCHE sur SAONE
- Judo Club Caladois - 82 rue Roncevaux – 69400 VILLEFRANCHE sur SAONE
- Salle Animation Rurale – Lot Les Prés de la Fontaine 1 - 69620 FRONTENAS
- Route d'Anse – Les Yabottes - 69620 FRONTENAS

En tant qu'adulte, si vous devez être absent, vous devez prévenir, si possible, l'instructeur à l'avance (de préférence au plus tard la veille) afin qu'il puisse adapter les cours à la situation et en tenir compte pour vos passages de grades.

Dans certains cas, il se peut que l'instructeur dépasse un peu l'horaire prévu pour les cours. Ceux qui sont pressés peuvent quitter le cours à l'heure prévue après avoir prévenu l'instructeur et avoir fait individuellement le salut final.

Par respect pour les instructeurs et les autres pratiquants, il est préférable d'être à l'heure aux entraînements. Si un pratiquant arrive après que l'entraînement ait débuté, il doit saluer le responsable du cours qui lui donnera l'autorisation ou non d'intégrer le groupe.

Il est fortement conseillé pour chaque pratiquant de se munir d'une bouteille d'eau pour s'hydrater, ainsi que d'une serviette. Il est impératif de demander à l'instructeur l'autorisation d'aller boire pour le bon fonctionnement de la séance.

## RESPONSABILITES

*KUNG FU - WING CHUN - COMBAT RAPPROCHE* se dégage de toute responsabilité pour tout préjudice corporel ou autre subis lors des cours d'essai.

L'Association *KUNG FU - WING CHUN - COMBAT RAPPROCHE* décline toute responsabilité pour toute personne ayant quitté la salle à l'issue des entraînements.

La pratique du WING CHUN ne devra s'exercer qu'au sein de l'Association durant les entraînements, démonstrations, ou stages. L'Association dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de cette discipline dans ce cadre précis.

Les pratiquants inscrits sont pris en charge uniquement pendant la durée du cours. Les pratiquants mineurs sont conduits et repris par leur représentant légal. Celui-ci doit s'assurer de la présence d'un instructeur, seul habilité à prendre en charge les pratiquants de son groupe.

En dehors des lieux et des heures d'entraînement, ou en cas d'absence d'un instructeur, seul le responsable légal du mineur pourra être tenu responsable d'un incident ou d'un accident survenu à un pratiquant ou provoqué par un pratiquant.

En cas d'accident corporel pendant un entraînement en l'absence des parents ou responsables légaux, ceux-ci reconnaissent le droit aux instructeurs ou aux responsables de l'Association *KUNG FU - WING CHUN - COMBAT RAPPROCHE* de prendre les mesures d'urgence qu'ils jugent nécessaires pour assurer la sécurité du pratiquant en tenant compte des informations présentes sur sa fiche individuelle d'inscription.

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de l'établissement. Les objets trouvés seront conservés dans un délai maximum de 30 jours.

Les pratiquants autorisent, sauf indication contraire, la diffusion de leur image sur les différents supports médiatiques (presse, télévision, internet, etc.).

### **TENUE VESTIMENTAIRE et EQUIPEMENT**

Une tenue de pratique correcte est exigée pendant le cours : Tee-shirt blanc + pantalon ample de type jogging noir + chaussures de sport (gants ainsi que coquille de protection des parties génitales fortement conseillés pour les hommes et protège-poitrine pour les femmes).

Une bonne hygiène corporelle est indispensable, ce qui engage d'avoir les ongles des mains et des pieds, propres et coupés courts.

Durant les cours, il est interdit de porter des bijoux, montre ou autres objets susceptibles de blesser son porteur ou un partenaire d'entraînement. La serviette est à prévoir pour l'hygiène corporelle et le respect de ses partenaires sur les lieux d'entraînement. Les cheveux longs doivent être attachés.

La tenue vestimentaire ainsi que les matériels de protection doivent être propres.

### **CODE MORAL**

L'entraînement doit être un plaisir, une détente, synonyme de bons moments à passer avec les autres pratiquants.

Le pratiquant doit respecter un code moral propre à tout sport de combat:

- Salut général en début et fin de séance
- Respect des personnes, du plus gradé au débutant
- Attente de l'autorisation par l'instructeur pour quitter le tapis
- Respect des horaires de début et de fin de séance, et assiduité à chacune d'elles
- Seul l'instructeur dirige le cours
- Entraide : les plus anciens doivent aider les débutants lors de leurs premiers pas, comme eux-mêmes ont été aidés
- S'il convient d'être concentré sur son travail, il est également nécessaire d'être ouvert sur l'extérieur. Ainsi lorsque l'instructeur démontre ou explique une technique, l'écoute et l'observation sont de rigueur

### **ATTITUDE et RESPECT**

- Respect des personnes : Chaque adhérent doit avoir une attitude correcte envers ses partenaires et instructeurs. En aucun cas, il ne doit gêner le travail des instructeurs et des autres adhérents. Chaque adhérent est appelé à faire preuve de tolérance et de respect vis-à-vis d'autrui. Il a également le devoir de ne user d'aucune violence verbale ou physique, de n'exercer aucune pression psychologique ou morale, de ne se livrer à aucun propos ou acte à caractère discriminatoire concernant notamment la famille, le sexe, la religion, les origines, de respecter les autres adhérents et l'ensemble des personnels de *KUNG FU - WING CHUN - COMBAT RAPPROCHE*.
- Respect des lieux et matériels : Comme tout citoyen, le pratiquant doit respecter l'état des bâtiments, locaux, matériels (plastrons, paos, etc...). En cas de dégradation volontaire pour diverses raisons, le pratiquant (ou à son responsable légal) devra assurer la remise en état du matériel dégradé et régler le montant des frais de réparation.

### **EXCLUSION**

Sera exclue toute personne ne respectant le règlement intérieur, n'ayant pas un bon état d'esprit sportif, malhonnête ou irrespectueux (langage grossier, propos discriminatoires, comportement brutal, non-respect du matériel ou des locaux, des adhérents ou des instructeurs).

Sera exclue toute personne convaincue de vol (matériel collectif ou contenus des vestiaires).

Sera exclue toute personne n'ayant pas remis tous les documents nécessaires à l'inscription (au plus tard un mois après la date d'inscription).

L'exclusion est irréversible. Aucune cotisation ne sera remboursée après exclusion.

Les membres du bureau de l'Association et les instructeurs se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement.

**Ce règlement ne peut être modifié sans l'approbation des membres du bureau de l'Association  
KUNG FU - WING CHUN - COMBAT RAPPROCHE**